

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 5 décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 5 décembre 2023.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

### Ont donné pouvoir :

- Valérie CATHERINE à Jean-Daniel GOUDIER
- Pascal DALIGAUT à Valérie DESQUESNE
- Florence DUQUESNE à Nathalie COLLIBEAUX
- Jean ELISABETH à Benoît BALAIS
- Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT
- Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
- Arnaud MOREAU à Brigitte LAIR

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20231211-23\_06004-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

### Absents excusés :

| Nombre de conseillers   | Vote à l'unanimité | Nature de l'acte : 8-8-1  |
|---|--------------------|---|
| - en exercice : 29  | - pour : 29        | Date de publication = date de<br>télétransmission au contrôle de légalité |
| - présents : 22   | - contre : 0       |   |
| - votants : 29  | - abstention : 0   |   |
| Secrétaire de séance : Benoît BALAIS  |                    |   |
| Le compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2023 a été adopté à l'unanimité |                    |   |

### **DÉL.2023-137 - Rapports d'activité 2022 - Service eau potable, service assainissement non-collectif, service assainissement collectif des communes déléguées de Saint-Germain-du-Crioult et de Condé-sur-Noireau**

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriale, il est nécessaire de présenter chaque année au conseil un rapport sur le prix et la qualité de service (RPQS) du service public d'eau potable et d'assainissement.

La commune est concernée pour le service d'eau potable pour tout son territoire (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, elle est intégrée au SIAEP Clecy-Druance).

Concernant l'assainissement collectif, l'un des rapports porte sur la commune déléguée de Saint-Germain du Crioult et l'autre sur la commune déléguée de Condé sur Noireau.

Le rapport d'assainissement non collectif concerne certaines parties de territoires de l'ensemble de la commune de Condé en Normandie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** :

- **PRENDRE ACTE** des rapports d'activité 2022,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 11 décembre 2023

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

